

Entrée du Foyer pour personnes âgées

MOUTHIERS-SUR-BOËME

LE MOT DU MAIRE

Qui ? Les amis d'Octobre se battent et avec lui les travaux du foyer résidentiel. Plus de 20 personnes prendront possession de leur nouveau logement dès le 1er novembre.

Il n'est pas facile de faire ce mois-ci pour s'assurer du démarrage dans de bonnes conditions. Certes, les recherches de personnel restent très difficiles, tant que le foyer ne sera pas complètement habité.

Enfin, en plus de la directrice, 1 gardien et deux personnes de service. Un petit essai sera fait par l'association et les

Les mois de Septembre et d'Octobre ont aussi été ceux de la rentrée des écoles, des associations, et nous avons été sollicités très certainement

bien sûr, pour assurer que la contribution communale à leur fonctionnement ne leur fera pas défaut.

Or, aussi, les travaux d'élaboration de la charte intercommunale nous ont demandé, ainsi qu'à tous les participants, beaucoup de temps et de réflexion. Mais les choses avancent, les projets se précisent. Ils seront rassemblés dans un document de synthèse le printemps prochain.

La pluie arrivée 48 H. trop tôt a considérablement gêné l'entreprise GATINERU pour la réfection du pont de l'église.

Nous espérons que les travaux pourront se poursuivre bientôt, mais soyez bien assurés que le retard ne nous est en rien imputable. Notre dossier était prêt à temps, et ceux qui veulent le consulter pourront se rendre compte que

nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir. Il n'est pas aisé de réunir 5 communes, le Conseil Général et la Préfecture pour mettre en place un programme de près de 4.000.000 Frs. dont 30% seulement seront à la charge des communes. C'est déjà une bonne chose que d'y être parvenu et j'en profite pour remercier tous les acteurs qui se sont donnés à fond pour la réussite de ce projet qui permettra de résoudre les problèmes hydrauliques de la Boème sur quasiment tout son cours.

Nous veillerons à ce que soit respecté notre beau cours d'eau et que les travaux nécessaires soient le moins traumatisants possible. Toutes les précautions ont été prises dans ce sens.

Enfin comme tous les ans, vous trouverez une copie du tableau comparatif des

communes en ce qui concerne le produit de la taxe d'habitation publié par la Charente Libre. Il ne s'agit que d'une valeur moyenne par contribuable et non de ce que vous payez. Lisez à ce sujet l'avertissement du journal, mais voyez que MOUTHIERS reste en bas du tableau et que même si vous trouvez la pilule amère, elle est quand même moins amère que dans bien des communes ! La soupe n'est pas toujours meilleure chez le voisin !

La municipalité et les enfants des écoles remercient vivement les généreux donateurs qui ont fourni gracieusement des fruits et des tomates aux cantines scolaires.

xe d'habitation

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 OCTOBRE 1987

Commune	1987 (F)	1987	1986	Augmentation %
1. ANGOULEME Ville SIGA Total	17,54 1,84 19,38	1.541 751 2.292	1.376	+20,9%
2. SAINT-YREIX Ville SIGA Total	10,03 2,58 12,71	1.108 235 1.404	1.303	+ 7,3%
3. DOUVAUX	10,99	1.255	1.287	+ 0,6%
4. PUYEYON Ville SIGA Total	7,03 2,79 10,57	935 309 1.244	1.069	+19,0%
5. FLEAC Ville SIGA Total	8,73 2,80 11,53	933 255 1.178	1.050	+11,3%
6. NELLE	11,11	1.119	1.058	+ 5,7%
7. TRACAC	11,46	1.116	1.041	+ 7,2%
8. TRESBOUTIERS	12,02	1.033	935	+ 9,8%
9. LE PONT-POUSSE Ville SIGA Total	10,23 1,61 11,87	677 137 814	857	+ 5,6%
10. MERRAC Ville SIGA Total	11,00 1,32 12,32	987 103 1.090	857	+15,0%
11. COFFRIGES	12,00	945	882	+ 5,6%
12. LEMPS	9,26	823	850	+ 3,5%
13. RUFFEC Ville District Total	10,00 1,15 11,15	817 83 900	793	+ 4,3% (partiellement)
14. TROIS-PALIS	11,19	899	847	+ 6,1%
15. LA ROCHEFOUCAULD	7,87	784	743	+ 5,5%
16. LADROUZE	8,00	737	694	+ 7,7%
17. SAINT-MICHEL	6,84	645	594	+ 8,5%
18. COGNAC Mairie Total	7,48 4,00 11,48	621 400 1.021	577	+ 7,7%
19. LAURENTIE	5,94	580	548	+ 5,6%

enfants de MOUTHIERS. Actuellement, 11 enfants fréquentent l'établissement et les responsables nous demandent donc de participer au fonctionnement de la crèche sur cette base.

Impossible pour MOUTHIERS (le budget ne le supporterait pas). Le conseil décide une nouvelle fois de sensibiliser les utilisateurs et leur offre d'autres possibilités moins onéreuses pour la Commune.

Journière :
M. LAPORTE nous propose de prendre en location sa tourbière (anciennement route à l'ESAYE) pour un montant de 10.000 Frs.

La commune accepte en vue de créer un espace de divertissement et de pêche.

Lotissement GARIN :

Les habitants de ce lotissement demandent à la commune de bien vouloir prendre à sa charge la voirie. Le conseil accepte.

Crèche de LA COURONNE :

Jusqu'à ce jour, 4 lits étaient retenus en sein de cette crèche pour les

P.O.S. :
Suite aux quelques modifications apportées au P.O.S., certains propriétaires fonciers (et pas forcément des agriculteurs) se sont crus obligés de demander un classement en zone constructible de leur "bout de champ". Tel n'était pas le but du remaniement, aussi aucune de ces requêtes n'est acceptée.

En voici la liste :
Mme. NOTTEBAR - Les Justices
Mme; FRENEIX - Le Rosier
Mme. DEXERY - Les Justices
Mme. MARILLON - Le bourg
Mme. ROUSSEAU - Boisginon (agrément en cours).

Tous renseignements peuvent être fournis par Melle. LIEGE, assistante Sociale qui assure une permanence chaque jeudi matin de 10 H. à 12 H. Place de Petite ROSSELLE (tél. 45 67 84 24).

Quel est le coût ?
2 H. de S M I C pour 8 H. de garde (ou 1/4 d'H. de S M I C par heure de garde) nourriture de l'enfant non comprise. En plus, il faut verser un forfait trimestriel de cotisations sociales, mais il est en grande partie remboursé par une prestation spéciale de la Caisse d'Allocations Familiales.

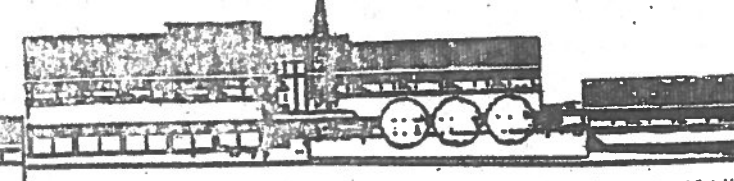
Les personnes qui souhaiteraient devenir assistantes maternelles doivent adresser une lettre de demande d'agrément à la journée à la D-D A S S - 44, rue de l' Arsenal - ANGOULEME. Il leur est conseillé de prendre d'abord contact avec l'assistante sociale, Melle. LIEGE.

En attendant que par décret les communes soient autorisées à créer des crèches, il est possible de créer des crèches, en particulier en centre-ville, en utilisant le type de crèche existant en commune, ou en créant des crèches de type "crèche familiale". Ce type de crèche est financé par la commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

GARDE DES JEUNES ENFANTS, ASSISTANTES MATERNELLES

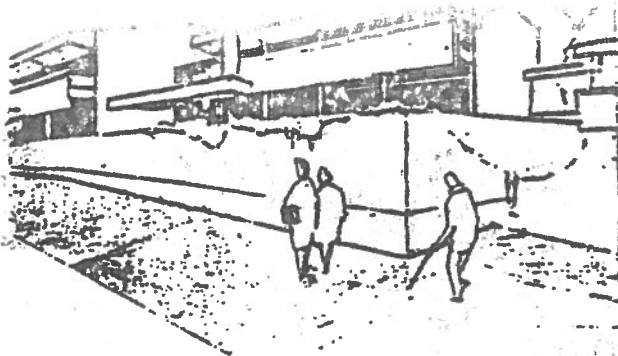
Une dizaine d'enfants de MOUTHIERS sont placés à la crèche intercommunale de LA COURONNE. Le Conseil Municipal avait décidé de subventionner 4 lits soit (10.638 Frs. X 4 = 42.552 F) (ex gardiennes agréées).

Or, compte tenu du nombre d'inscrits, MOUTHIERS devrait verser en 1988 10.638 F. X 10 = 106.380 F. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir sa subvention pour 4 lits, quitte à la répartir sur l'ensemble des enfants inscrits. Or une autre solution existe sur notre commune : les assistantes maternelles



**LES LOISIRS
DU MERCREDI**

Programme des Activités



VOLLEY-BALL

L'activité volley-ball qui avait lieu le mardi, reprendra désormais le SAMEDI à 17 HEURES à partir du SAMEDI 7 NOVEMBRE

NOVEMBRE

Mercredi 18 :

Atelier couture
Jeux de plein air

Mercredi 25 :

Peinture sur verre et sur tissu.

DECEMBRE

Mercredi 2 :

Préparation du cadeau de Noël.

Mercredi 9 :

Jeux sur ordinateurs

Mercredi 16 :

Décoration du sapin de Noël.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de MOUTHIERIS se réunira le VENDREDI 6 NOVEMBRE à la SALLE POLYVALENTE à 21 H afin de procéder à l'élection du Bureau.

Nous en profitons pour vous informer que les personnes désireuses de s'inscrire en tant que membres de ce Comité, seront les bienvenues parmi nous.

La réunion de toutes les associations de MOUTHIERIS aura lieu le VENDREDI 20 NOVEMBRE à 20 H 30 à la Mairie, afin d'établir le calendrier 1988.

CALENDRIER DES FETES

Novembre 1987

vendredi 20 : Calendrier des fêtes 1988

samedi 21 : Dîner dansant de l'A.D.M.R.

TENNIS

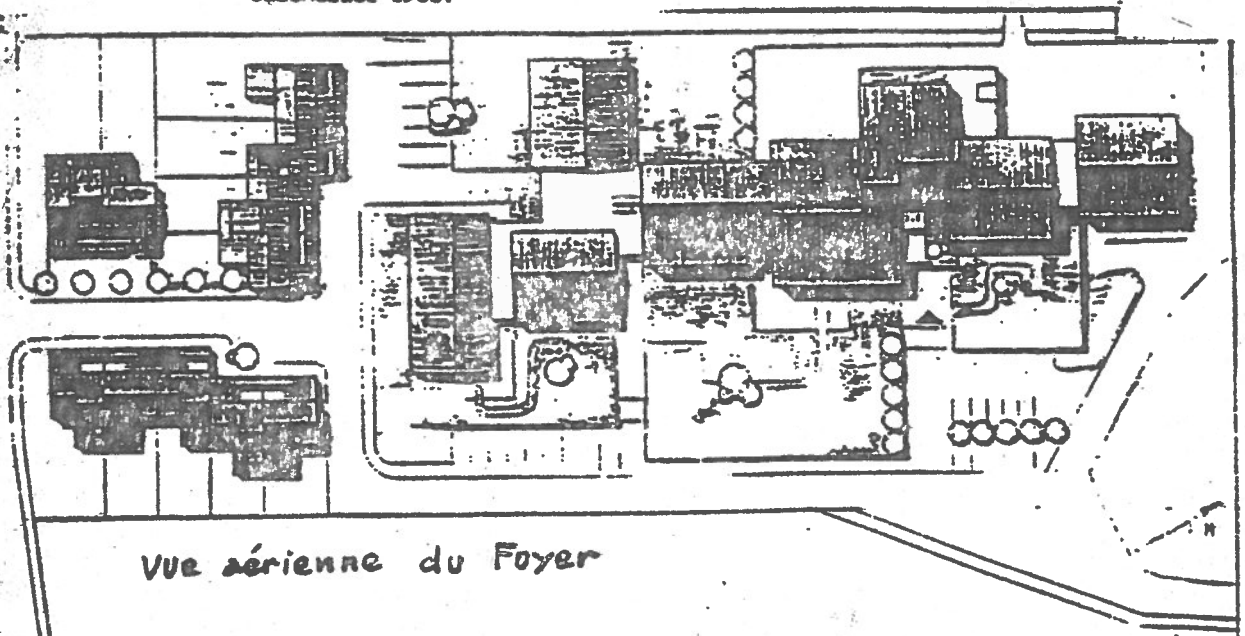
Vente des cartes le 14 NOVEMBRE 87 de 11 heures à 13 heures et le 21 NOVEMBRE 87 de 11 heures à 13 heures à LA MAIRIE.

Fournir une photo d'identité.

PRIX CARTES ADULTES : 160 FRANCS Pour l'année.

PRIX CARTES ENFANTS : 75 FRANCS pour l'année.

PRIX CARTES INVITES : 75 FRANCS .



Vue aérienne du Foyer

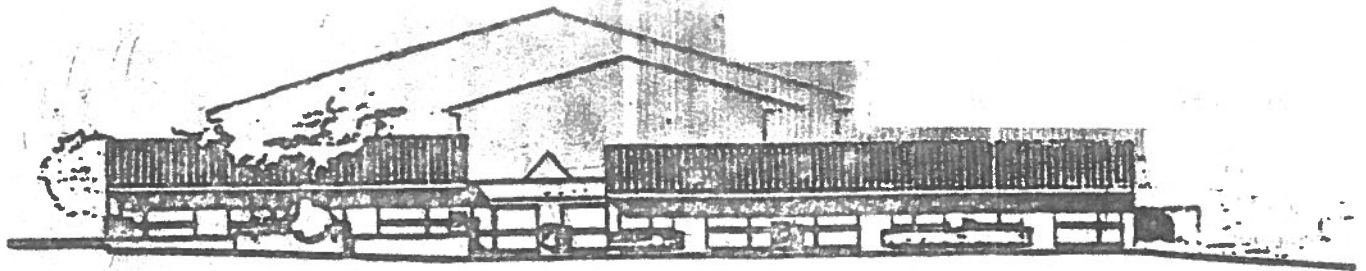
DEPOT D'ORDURES SAUVAGES

Il est signalé qu'une benne est en permanence à la disposition de tous

pour y déposer toutes sortes de déchets ou objets encombrants. Elle est placée à l'extrémité du nouveau garage municipal situé derrière la Groupe Médical place de la Gare.

Par ci, par là, on





Facade Sud-Ouest

**OUVERTURE DU FOYER
RESIDENCE
POUR PERSONNES AGEES**

Lorsque vous lirez ce bulletin, le foyer sera certainement en activité. En effet, c'est le lundi 2 Novembre qu'il ouvre et que les premiers locataires prennent possession des lieux, même si le hall d'accueil n'est pas encore tout à fait terminé. Nous souhaitons un bon séjour à toutes ces personnes.

Ce sont déjà une vingtaine de logements sur 40 qui vont être occupés.

Les personnes souhaitant se renseigner ou visiter peuvent s'adresser à la Directrice Madame ARCELLIN (tél 45 67 84 87)

Voici à nouveau les caractéristiques et les prix des différents logements, les prix des repas, etc...

Ces prix s'entendent tout compris; loyers, charges, services collectifs, donc nets :

Appartement type T1 :
(20,7m²) chambre équipée de kitchenette (2 plaques électriques, évier, frigo) + salle de bains : 2100F/mois

Appartement type T1 bis :
(30,6m²) studio comprenant chambre, petite cuisine équipée et salle de bains : 2 600F/mois.

Appartement type T2 :
(46m²) chambre, salle à manger, cuisine, salle de bains. 3200F/mois.

ATTENTION :

Ces appartements ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au logement (APL) qui vient en déduction des sommes versées.

Par exemple, une personne seule touchant une pension de 3600F par mois net aura droit à une APL de 1200F qui viendra en déduction du loyer, soit pour un appartement T1: 2100-1200=900F restant à payer.

Pour un T1bis: 2600-1200=1400F.

Pour un T2: 3200-1200=2000F.

Repas

Les repas ne sont pas obligatoires, mais peuvent être pris au foyer, pour :
30F le repas de midi
22F le repas du soir
15F le repas allégé
10F le petit déjeuner.

Autres tarifs:

Garage : 100F/mois
Garde-meuble: 50F/mois et

**CHARTRE INTERCOMMUNALE
DE BOEME CHARREAU**

Au début de l'année 1987, cinq communes du Sud de l'Agglomération angoumoisine,

LA COURONNE, MOUTHIERS, NERSAC, ROULLET ST. ESTEPHE et VOEUIL ET GIGET,

ont décidé de réfléchir ensemble sur leur développement. Pour cela, des Elus ont constitué un syndicat d'études dans le but d'élaborer une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement, appelée CHARTRE DE BOEME-CHARREAU (du nom des deux rivières qui serpentent au travers des cinq communes).

par meuble le 1er mois étant gratuit.

Personnes extérieures à la commune : un forfait de 200F /mois supplémentaire sera demandé pendant 2 ans.

Appartement temporaire :

Un appartement T1 sera réservé aux personnes désirant provisoirement vivre au foyer-résidence pour quelques jours ou quelques semaines, au prix de 200 F par jour, petit déjeuner compris.

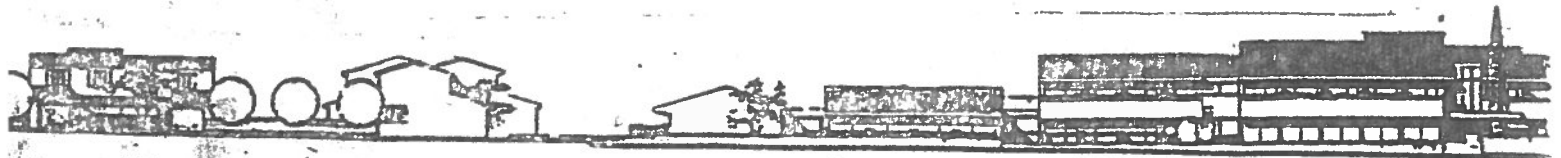
Concrètement, il s'agit de réaliser un document de réflexion et de planification intercommunales permettant de passer des conventions avec le Département, la Région ou l'Etat.

L'harmonie entre ces Communes existe. De nombreux liens histo-géographiques et socio-économiques sont là pour en témoigner. Cette harmonie doit être confortée par des projets concrets. A cette fin, des commissions de travail composées d'Elus, de Socio-professionnels et de Techniciens des Administrations ont été constituées.

En voici la liste :

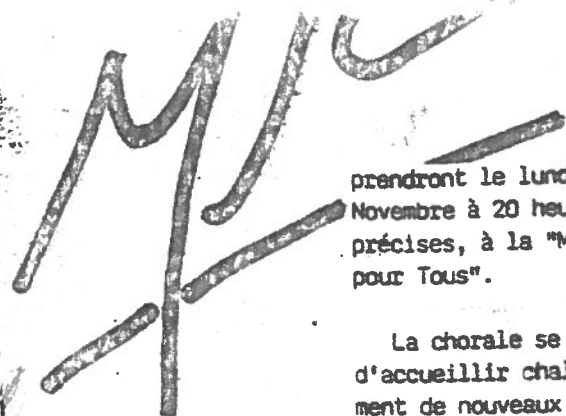
- commission Artisanat, Commerce, Industrie et Emploi.
- commission Agriculture Hydraulique, Maraîchage, Forêt.
- commission Equipement, Logement, Transport.
- commission Tourisme, Loisirs, Culture.
- commission Education, Affaires Sociales.

Une phase d'étude est engagée. Elle se terminera par la hiérarchisation des Projets qui seront à réaliser.



Mois d'Octobre : cortège de nuages porteurs de pluie, coups de vent et pluies à nouveau... goings détestable disent certains, malgré une tentative faite par les champignons pour apporter un peu de douceur au milieu de toute la grisaille. Mois de la mise en ordre et des projets pour la M.J.C. Mise en ordre d'abord, au niveau de certaines activités dont les intérêts se précisent : c'est le cas pour l'activité patrimoine, à laquelle participent de plus en plus de passionnés, tant aux réunions qu'à la sortie sur le terrain, consacrée à la découverte des sources autrefois aménagées en lavoirs - nombreuses sur la commune - et à une visite au petit moulin de la pompe, dont le toit mériterait des réparations rapides. Au cours de la dernière réunion, diverses actions ont été décidées, actions de sauvegarde d'une part et réalisation d'un catalogue des "richesses" de la commune, d'autre part. Peu à peu, se constituera une bibliothèque de documents dont pourront disposer les membres de l'activité mais aussi les adhérents de la M.J.C. curieux de l'héritage de notre passé. Diverses actions pourraient également être entreprises avec le club du 3ème. âge.

Mise en ordre, également pour l'activité chorale dont le poids des répétitions, jusqu'à présent reposait sur les épaules de Mme. BLANLEUIL, à laquelle l'association tient à soulager et éviter de lui créer d'éprouvants problèmes de santé, il a été décidé un travail séparé en 4



pupitres, deux d'entre eux étant confiés à Mr. MICHAUD et à Mme. GRESSO. Les répétitions qui auront lieu comme par le passé, le lundi soir, se dérouleront désormais de la manière suivante :

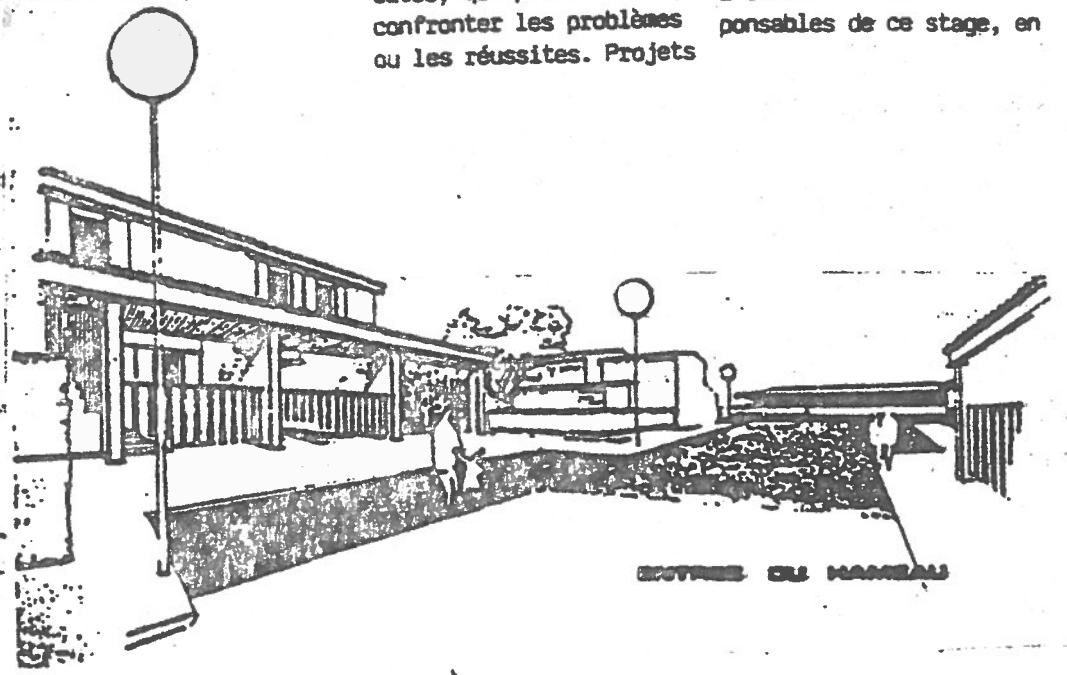
- de 8 H. à 8 H.45 travail pour un pupitre (basse, mezzo, soprane ou ténor) chacun des 4 pupitres ne venant donc, à ce moment, qu'un lundi sur 4.
- de 8 H.45 à 10 h.15 - travail des 4 parties, c'est à dire toute la chorale, sous la direction de Mme. BLANLEUIL. Ainsi seront donc assurées 90 minutes hebdomadaires de répétition pour toute la chorale, dans des conditions qui permettront à la responsable une direction moins éprouvante et aux choristes des rencontres un peu plus détendues. Les séances de répétition re-

prendront le lundi 2 Novembre à 20 heures 30 précises, à la "Maison pour Tous".

La chorale se propose d'accueillir chaleureusement de nouveaux chanteurs; les passionnés seront donc les bienvenus. Ils peuvent aussi s'adresser à la responsable de l'activité, Mme. BLANLEUIL - Tél. 45.97.97 80.

Les projets, quant à eux, sont nombreux, variés et permettant d'espérer un développement de nouvelles activités : les adhérents de la MJC et les monastériens en seront informés régulièrement. Signalons cependant la bonne santé du Club Photo qui, après seulement quelques mois d'existence, vient de participer aux rencontres photographiques de FLEAC et qui projette une sortie sur le terrain, le SAMEDI 7 NOVEMBRE, à partir de 15 heures, le rendez-vous ayant lieu à la Maison Pour Tous ; des réunions auront lieu à d'autres dates, qui permettront de confronter les problèmes ou les réussites. Projets

encore, au niveau du Club des Jeunes (actions jeunes qui s'est donnée comme responsable Eric NADJI) : organisation du réveillon du 31 Décembre dans la salle polyvalente ; gros travail pour les jeunes, mais travail récompensé par une ambiance généralement plus que sympathique. Et puis, week-end à la neige ... mais il est encore un peu tôt, peut-être, pour en parler. Signalons qu'avec les vacances de la Toussaint, le "Centre Loisirs Petites Vacances" reprend ses habitudes, et que ses deux animatrices feront, comme toujours tout leur possible pour assurer aux enfants des vacances agréables : de mieux en mieux équipée la MJC pourra d'ailleurs offrir de plus en plus de possibilités aux petits comme aux grands. Le Centre de Loisirs apparaît aux membres du bureau comme une activité à caractère social, qu'il convient de préserver. Autre activité à caractère social : le stage d'insertion qui, lui aussi, va reprendre. Souhaitons lui une réussite comparable à celle de l'année écoulée. Les responsables de ce stage, en



ENTRÉE DU MANSAU

accord avec le bureau de la MJC ont proposé, en marge du travail quotidien la réalisation de deux canoës qui pourront servir aux membres du stage, mais aussi aux autres adhérents de la MJC qu'une telle activité intéresse. Il nous faut arrêter là et réserver à une prochaine fois la suite des projets et le compte-rendu des choses déjà réalisées. La MJC vit, et c'est ainsi qu'elle doit fonctionner. Rassurons les jeunes qui nous ont demandé d'étudier la possibilité de créer à MOUTHIERS un Club escalade : leur projet est à l'étude et il sera bientôt possible de leur donner une réponse plus précise.

Il a recommencé à fonctionner depuis la mi-octobre. Deux séances : le Vendredi à 20 h 30 avec Mr. LATHIERE, le Samedi à 17h 30 avec Mr. SAMUEL - Essentiellement initiation au BASIC.

Cependant, un nouveau membre du club, Mr. Renault Daniel de VOULGEZAC se propose d'assurer une 3ème séance hebdomadaire. Le jour, l'heure et le contenu de cette séance pourraient être déterminés en fonction de la demande. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à Mr. LATHIERE (tél. 45 97 92 53 - dans la soirée).

PARENTS D'ELEVES

Le 25 Septembre 1987, le conseil local des Parents d'élèves des écoles primaire et maternelle (F.C.P.E.) a tenu son assemblée générale en présence de Mr. GERMON, Maire de MOUTHIERS, Mr. DEDIEU Adjoint responsable de la commission scolaire, Mrs. DEDIEU, directrice de l'école maternelle, Mr. BARBEAU, directeur de l'école primaire, Mrs. LATHIERE et Mr. FLOQUIN, délégués départementaux de l'Education Nationale, Mrs. QUIRAS TROUVE, TCHAMI et RIVET, institutrices.

Le directeur et la directrice ont fait le bilan de la rentrée 1987 dans les deux écoles et répondu aux questions des parents. Puis, Mr. GERMON a fait le point des travaux effectués au cours des vacances et du matériel acheté par la commune. Mrs. BRIGEAS a ensuite fait

le point sur la garderie du matin et du soir et le centre de loisirs du mercredi.

Après un rappel des grandes orientations de la F.C.P.E. les principales activités du conseil local ont été présentées :

- Participation aux conseils d'écoles où on a notamment débattu de la création d'un G.A.P.P (refusé pour cette année par l'Inspection Académique), des transports scolaires, de la classe transplantée, de l'enseignement de la musique, des contrats bleus, de l'insonorisation de la cantine de la maternelle et de la circulation devant cette école...

- Participation au fonctionnement des bibliothèques des deux écoles (groupes animés par des parents - emploi d'une stagiaire T.U.C., achat de livres).

- Préparation de la fête des écoles avec les enseignants.

- Services rendus aux parents : permanence pour les assurances M.A.E.

INFORMATION: diffusion des compte-rendus des réunions à toutes les familles, adhérentes ou non et diffu-

sion des revues FCPE. FORMATION DES PARENTS, par la participation à des réunions départementales. ORGANISATION DE MOMENTS DE DETENTE pour les élèves et leurs parents (concours de bolote, loto, soirée paëlla dîner dansant). Les bénéfices de ces manifestations ont été partagés entre les deux écoles et la garderie ont servi à des achats de livres, de jeux de cour, des sorties ... Monsieur POUPART, trésorier du Conseil Local a présenté le bilan financier de l'exercice 86-87 ainsi que les comptes de la fête des écoles dont il avait assuré la gestion.

L'Assemblée générale a procédé au renouvellement du Conseil d'Administration qui a ensuite élu le bureau du Conseil Local pour 87-88. Un pot amical a clôturé la soirée.

COMPOSITION DU BUREAU 87-88

Présidente : Mrs DISDOR
Vice-Présidente: Mrs VINSCHNAUD
Secrétaire : Mrs CAREL
Secrétaire adjointe : Mrs MENCHINI
Trésorier : M. POUPART
Trésorier adjoint : M. REMULT.

